



CONTENU

- 1 Salaires minima du personnel technique ouvrier et de production à partir du 1^{er} janvier 2026
- 2 Salaires minima du personnel d'encadrement et administratif à partir du 1^{er} janvier 2026

TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



Scannez le code QR et restez informé !



1. SALAIRES TRAVAILLEURS PRODUCTION À PARTIR DU 1/1/2026

L'indice pivot a été dépassé au mois de décembre 2025, les salaires des ETA bruxelloises ont donc été indexés au 1^{er} janvier 2026 en accord avec la convention collective de travail (CCT) du 30 août 2002.

Retrouvez ci-dessous les minima horaires qui sont d'application au 1^{er} janvier 2026 :

PERSONNEL TECHNIQUE OUVRIER ET DE PRODUCTION		
Titre	Code barème	Salaire horaire 1/1/2026
Travailleur de production qualifié "niveau 1"	17	€ 16,0063*
Travailleur de production qualifié "niveau 2" accompagnateur	19 + 25 (195)	€ 15,0704*
Travailleur de production qualifié "niveau 2"	19	€ 14,8547*
Travailleur de production semi-qualifié accompagnateur	21 + 25 (215)	€ 14,4210
Travailleur de production semi-qualifié	21	€ 14,2053
Travailleur de production "niveau 1"	22	€ 13,2814
Travailleur de production "niveau 2"	23	€ 13,0816
Travailleur de production "niveau 3"	24	€ 13,0816
Supplément "accompagnateur"	25	€ 0,2157

(*) au début de la fonction





ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ BRUXELLES | SCP 327.02

2. SALAIRES MINIMA PERSONNEL D'ENCADREMENT ET ADMINISTRATIF À PARTIR DU 1/1/2026

PERSONNEL D'ENCADREMENT ET ADMINISTRATIF		
Titre	Code barème	Salaire mensuel 1/1/2026
Directeur	13	€ 4.010,31
Directeur adjoint	14	€ 3.487,27
Assistant de direction	15	€ 3.051,33
Responsable administratif	15	€ 3.051,33
Psychologue ou kinésithérapeute	15	€ 3.051,33
Responsable technique	15	€ 3.051,33
Informaticien licencié	15	€ 3.051,33
Responsable commercial	15	€ 3.051,33
Chef moniteur	15	€ 3.051,33
Assistant social ou assistant en psychologie	16	€ 2.833,40
Personnel administratif - Niveau 1	16	€ 2.833,40
Paramédical gradué	16	€ 2.833,40
Agent technico-commercial	16	€ 2.833,40
Informaticien gradué	16	€ 2.833,40
Gestionnaire technique	16	€ 2.833,40
Moniteur - Niveau 1	16	€ 2.833,40
Moniteur - Niveau 2 A	165	€ 2.734,56
Délégué commercial	17	€ 2.635,70
Agent technique qualifié - Niveau 1	17	€ 2.635,70
Personnel administratif - Niveau 2 A	17	€ 2.635,70
Moniteur - Niveau 2 B	17	€ 2.635,70
Moniteur - Niveau 3	18	€ 2.533,28
Agent technique qualifié - Niveau 2 accompagnateur	19 + 25 (195)	€ 2.481,59
Assistant commercial	19	€ 2.446,07
Agent technique qualifié - Niveau 2	19	€ 2.446,07
Personnel administratif - Niveau 2 B	19	€ 2.446,07
Personnel administratif - Niveau 3	20	€ 2.233,52
Agent technique semi-qualifié accompagnateur	21 + 25 (215)	€ 2.374,66
Agent technique semi-qualifié	21	€ 2.339,14
Agent technique	22	€ 2.187,01